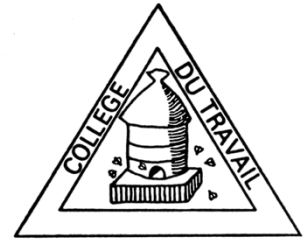


# Collège du Travail

11, rue des Maraîchers  
1205 Genève  
Tél. 022 328 64 95



collegedutravail@bluewin.ch  
www.collegedutravail.ch

*Fondation constituée en 1978 par Lucien Tronchet  
pour la mise en valeur de la mémoire du monde du travail*

## **Histoire de l'engagement social et syndical : Sélection de documents et de témoignages sonores**

*Patrick Auderset, coordinateur des activités, 15.11.2016*

### **Table des matières du dossier**

- A. Luites syndicales dans le bâtiment à Genève (1928-1940)**
- B. Lutte des chômeurs genevois dans les années 30**
- C. Louisa Vuille (1901-1994), ouvrière horlogère et militante syndicale**
- D. Maxime Chalut (1912-1999) et la fusillade du 9 novembre 1932**

### **A. Luites syndicales dans le bâtiment à Genève (1928-1940)**

En 1928, à l'issue de deux semaines de grève, les ouvriers du bâtiment genevois obtiennent de haute lutte une convention collective de travail qui prévoit notamment des hausses de salaire et le congé du samedi après-midi. Au cours des années suivantes, ils devront fréquemment lutter afin que ces nouveaux acquis ne soient pas remis en question, ce que documente l'historien Alexandre Elsig dans son ouvrage *La Ligue d'action du bâtiment. L'anarchisme à la conquête des chantiers genevois* paru en 2015.

#### **Quelques documents**

##### **1. Convention collective de travail des maçons, manœuvres et terrassiers, juin 1928.**

Au terme de 17 jours de grève, les manœuvres et maçons ainsi que les plâtriers et les peintres obtiennent une convention collective de travail, la première depuis 1920. Elle prévoit la revalorisation des salaires minimum : manœuvres 1,20 fr/h (+ 40 cts), maçons 1,55 fr/h (+ 20 cts), peintres 1,50 fr/h (+ 30 cts), plâtriers 1,75 fr/h (+ 25 cts). L'horaire de travail hebdomadaire est ramené à 50 heures durant la belle saison, 44 heures durant l'hiver, avec le samedi après-midi de congé. Peu après, la Ligue d'action du bâtiment est créée afin de faire appliquer la convention, par la force si nécessaire.

# FÉDÉRATION des OUVRIERS du BOIS et du BÂTIMENT

## Syndicat des Maçons, Maneuvres, Terrassiers

### RÈGLEMENT DE TRAVAIL

**Article premier.** — La durée normale du travail effectif est de 44 heures pendant les mois de novembre, décembre et janvier, et de 50 heures par semaine, du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre; le samedi après-midi libre toute l'année.

L'ouvrier s'interdit d'exécuter un travail professionnel pour le compte d'autres personnes que son patron, même en dehors des heures de travail, sous peine de renvoi abrupt sans indemnité; les droits du patron demeurent réservés.

**Art. 2.** — Le tarif minimum des salaires pour ouvriers qualifiés est le suivant:

Maçons	Fr. 1,55 l'heure.
Manœuvres du bâtiment et terrassiers	Fr. 1,20 l'heure.

La période d'adaptation des manœuvres s'engageant dans le bâtiment est d'une saison (printemps à hiver).

**Art. 3.** — La paie aura lieu toutes les quinze semaines, le vendredi. Pour les chantiers de plus de cinq ouvriers, la paie aura lieu, dans la règle, pendant les heures de travail. Le salaire de vendredi, jour de paie, sera porté en compte de la quinzaine suivante, sans préjudice d'une retenue supplémentaire éventuelle, pour l'outillage prêté.

**Art. 4.** — Il ne sera payé ni déplacement, ni transport dans la première zone comprise dans un rayon de 3 km. de l'île Rousseau.

Le transport au tarif le plus réduit, sera payé 4 fois par jour, dans la deuxième zone comprenant un rayon de 4 km. de l'île Rousseau. Si, dans cette zone, l'ouvrier est dans l'impossibilité d'aller dîner à son domicile sans perte de temps, il bénéficiera des conditions de la zone suivante.

Au-delà des limites précitées, le transport au tarif le plus réduit sera payé deux fois par jour ainsi qu'une indemnité de Fr. 2. — (deux) par jour, de déplacement. L'indemnité de déplacement ne sera pas payée pour une demi-journée de travail.

Les propriétés coupées par des limites de zone seront comprises dans le rayon inférieur.

Pour les entreprises de campagne, les distances seront les mêmes que celles indiquées ci-dessus, comptées à partir de leur bureau.

L'embauche sur place, sans indemnité ni transport, peut être faite sur les chantiers en campagne pour tout ouvrier domicilié jusqu'à 3 km. du lieu du travail.

Pour tous les cas précédents, l'ouvrier devra se trouver à l'heure sur son chantier et quitter à l'heure, de façon à remplir sa journée effective de travail.

Lorsque l'ouvrier est obligé de loger sur le lieu du travail, il recevra une indemnité journalière de Fr. 5. — (cinq). Dans ce cas, il a droit à un billet aller et retour tous les quinze jours, aux frais du patron.

Au-delà de 100 km. l'ouvrier ne pourra rentrer que tous les mois,

Exceptionnellement, pour ces travaux éloignés, les heures normales de travail, passées en voyage, seront payées au tarif ordinaire.

**Art. 5.** — Les heures de travail effectuées entre 20 heures et 6 heures subiront une majoration minimum de 50 %.

En cas d'absolue nécessité, il pourra être effectué des travaux le samedi après-midi avec une majoration minimum de 25 % sauf pour les travaux d'entretien et de nettoyage du matériel et des chantiers.

Pour le travail du dimanche et des jours fériés, la plus-value sera de 50 % minimum.

**Art. 6.** — Le patron prendra les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'ouvrier et ce dernier est tenu de signaler au patron toute défectuosité de matériel ou d'installation qu'il aurait constatée.

Tout chantier important sera muni d'une caisse contenant le matériel nécessaire pour un premier pansement en cas d'accident.

Un local séparé sera tenu à la disposition des ouvriers pour y déposer leurs vêtements. Des V. C. seront établis sur le chantier.

**Art. 7.** — En cas de congédiement ou de départ l'avertissement préalable est de un jour, soit le soir pour le lendemain soir. Le jour de paie, le patron et l'ouvrier reprendront réciproquement leur liberté.

## 2. Grèves des couvreurs, 18 septembre au 21 octobre 1931.

Cinq semaines de grève permettent d'obtenir une augmentation de salaire. Par contre, les ouvriers n'obtiennent pas de vacances payées.



Photographie. Collège du travail, PHO-E3-005

## 3. Grève générale du 3 septembre 1932

Face aux menaces de baisse de salaire, une grève générale du bois et du bâtiment est organisée le samedi 3 septembre 1932. Une violente bagarre entre manifestants et ouvriers non grévistes a lieu sur le chantier de la Société des nations.

**Fédération des Ouvriers du Bois et du Bâtiment**

Section de Genève  
Siège : Maison du Faubourg  
Terreaux-du-Temple, 6  
Téléphone 22.865

TRAVAILLEURS du BOIS et du BÂTIMENT, soit : Maçons, Manœuvres, Terrassiers, Tailleurs de Pierre, Plâtriers, Peintres, Sculpteurs, Moteurs, Charpentiers, Menuisiers, Ebénistes, Machinistes, Ferblantiers, Plombiers, Appareilleurs, Couvres, Vitriers, Electriciens, Monteurs en chauffage, Ramoneurs et similaires

**Contre la baisse des salaires**  
**Pour des contrats collectifs**  
**Pour la semaine de 40 heures**

**GRÈVE GÉNÉRALE**

**Samedi 3 septembre**

Le matin de la grève rendez-vous de tous les ouvriers entre 7 h. et 7.30 h. à la maison du Faubourg

Affiche de la FOBB. Collège du travail, PHO-E3-005

**4. Interview de Henri Tronchet (1915-1993) sur les luttes syndicales, la Ligue d'action du bâtiment et les aléas de la mémoire, par Alda de Giorgi, 1992.**

**Extrait n° 1, 3'33'', Collège du travail, SON-D-001**

<https://soundcloud.com/user-590973843/0054-a-h-tronchet-lab-1>

*Transcription*

- M. Henry Tronchet, je suis venue vous voir, entre autres, pour que vous m'expliquiez ce qu'a représenté dans le mouvement ouvrier, dans la lutte ouvrière à Genève, le syndicalisme d'action directe, c'est-à-dire ces bagarres, ces luttes souvent sauvages, ces grèves sauvages, ces actions directes, cette force qui s'exprimaient surtout dans le bâtiment mais aussi ailleurs ?

Concernant les actions directes, il faut se replonger dans l'atmosphère de l'époque, où par les contrats collectifs de l'époque, dans les années 1928 et suivantes, c'était presque déjà faire acte de révolutionnaire. Maintenant on constate qu'on a fait un tabou du contrat collectif, qu'on cède tout, souvent, pour défendre le contrat collectif, alors que, dans le temps, c'était les patrons qui étaient opposés au contrat collectif. Le contrat collectif était ou est, mais à l'époque surtout, un moyen d'obtenir des conditions minimum de travail. C'était la jungle ou le bon vouloir. Dans chaque revendication posée, je parle surtout du bâtiment, puisque c'est ce que je connais bien, il n'y a jamais eu une revendication posée qui ait été réalisée par la bonne volonté. Chaque fois, il a fallu une action directe pour obtenir la réalisation de cette revendication. Mieux que cela, lorsqu'un contrat collectif était signé, souvent les entrepreneurs disaient : "On verra qui le fera appliquer". Il y avait presque une obligation pour l'organisation FOBB en l'occurrence, pour les militants de faire la démonstration qu'on était capable de faire appliquer le contrat collectif. Il y avait des patrons honnêtes qui, puisque l'avaient signé, l'appliquaient, mais il y avait toute une marge de patrons qui ne voulaient pas l'appliquer. Et c'était le cas par exemple pour le samedi après-midi. Ça paraît maintenant extraordinaire de parler qu'on devait se battre pour avoir le samedi après-midi libre. C'est là qu'a été créé ce qu'on a appelé, j'étais très jeune à l'époque, la LAB, la Ligue d'Action du Bâtiment, dont l'objectif était de faire respecter le contrat collectif, en particulier sur les horaires. A l'époque, c'était la semaine de 50 heures, mais qui était souvent largement dépassée.

- Elle a été créée en quelle année la Ligue ?

Elle a dû être créée dans les années 30. Ça tourne tout un peu du 9 novembre 32, un peu avant, un peu après, ça a été une date de fixation. ~~Vous avez~~

**Extrait n° 2, 2'05'', Collège du travail, SON-D-001**

<https://soundcloud.com/user-590973843/0054-a-h-tronchet-lab-2>

*Transcription*

~~plus que moi puisqu'il est légèrement plus âgé que moi.~~ Avec Madame Wist, quand on a fait le bouquin, on avait tout regardé ça ensemble après coup, parce que je m'aperçois que la mémoire des hommes est souvent défaillante et souvent elle brode. On a revu ensemble tous les témoignages ou une grande partie des témoignages qu'elle avait recueillies. Alors que j'ai la chance d'avoir une mémoire assez précise.

- Dites-moi, cette Ligue d'Action du Bâtiment, quels souvenirs avez-vous. Par exemple, pour le samedi après-midi ?

C'était des équipes de militants de la FOBB qui, le samedi après-midi, à bicyclette, faisaient la tournée du canton pour voir les chantiers qui travaillaient. Et il n'y avait pas un samedi après-midi où il n'y avait pas un incident quelconque. Ça se terminait souvent à Saint-Antoine.

- Vous alliez sur le chantier et puis ?

Et nous faisons évacuer le chantier. Il faut se remettre dans l'époque où être syndiqué était déjà un acte de bravoure.

- C'était très mal vu ?

Mieux que ça, si on savait que vous étiez syndiqué on ne vous embauchait pas. Il faut se remettre à l'époque du chômage. On travaillait 3 mois par année.

- Vous alliez sur les chantiers ?

Et souvent on faisait de petits sabotages sur le travail qu'ils avaient exécutés. Mais sans hargne Le mot d'ordre c'était : Tout travail exécuté hors des horaires doit être démoli. ~~Mais ça discutait aussi, on essayait de convaincre les gens.~~

## **Bibliographie**

ELSIG Alexandre, *La Ligue d'action du bâtiment. L'anarchisme à la conquête des chantiers genevois dans l'entre-deux-guerres*, Lausanne ; Genève : Editions d'en bas & Collège du travail, 2015.

TORRACINTA Claude, *Le temps des passions : Genève 1930-1939*, Genève : Tribune éditions, 1978.

WIST Christiane, *La vie quotidienne et les luttes syndicales à Genève. 1920-1940*, Genève : Collège du Travail, 1984.

## B. Lutte des chômeurs genevois dans les années 30

La crise économique qui s'installe dans les années 30 provoque une forte hausse du nombre de chômeurs à Genève. Le mouvement ouvrier se mobilise et demande l'ouverture de chantiers de chômage ainsi qu'un soutien financier aux sans emplois.

### Quelques documents

#### 1. Manifestation de chômeurs, 1931



Photographie. Collège du travail, Fonds Louis Piguet, 13.4

#### 2. Action de destruction de taudis, 1935



Affiche de la FOBB, du Comité de chômeurs et de l'Union des locataires.  
Collège du travail, ICO-013

### 3. Interview de Henri Tronchet (1915-1993) sur la lutte contre les évacuations, par Christiane Wist, 1983.

#### **Extrait n° 1, 1'45'', Collège du travail, SON-A-004-1**

<https://soundcloud.com/user-590973843/1-0010-a-evacuations-tronchet1>

#### *Transcription*

On s'opposait à de nombreuses évacuations. Quand le gars recevait sa feuille d'évacuation, on occupait l'appartement, on occupait l'immeuble, on a eu des trucs très rigolos. A la rue des Allobroges, quand on arrive le matin pour s'opposer on apprend que la femme a voulu se suicider. On comprend ça. Quand les flics sont arrivés, on avait combiné entre nous d'aller à la cave et on se met à gueuler comme s'il y a un incident, les flics descendent et on les enferme dans les caves. A la rue Masbou, ce qu'ils font à Santiago maintenant on l'a fait nous à l'époque. On criait aux femmes « les casseroles ! » quand arrivait le commissaire avec son écharpe, les femmes avec les casseroles. Alors là le procureur général était pas mal, dès qu'il y avait un incident, il stoppait les évacuations, mais ensuite les propriétaires faisaient un procès à l'Etat parce qu'il n'avait pas appliqué le jugement.

#### **Extrait n° 2, 2'44'', Collège du travail, SON-A-017-1**

<https://soundcloud.com/user-590973843/2-0030-a-evacuation-tronchet>

*[Pas de transcription disponible]*

#### **Bibliographie**

ELSIG Alexandre, « L'action directe contre les expulsions et les saisies », in *La Ligue d'action du bâtiment. L'anarchisme à la conquête des chantiers genevois dans l'entre-deux-guerres*, Lausanne ; Genève : Editions d'en bas & Collège du travail, 2015, pp. 111-137.

TORRACINTA Claude, *Le temps des passions : Genève 1930-1939*, Genève : Tribune éditions, 1978.

WIST Christiane, « Les évacuations et les relogements dans des taudis de l'État – la démolition des taudis », in *La vie quotidienne et les luttes syndicales à Genève. 1920-1940*, Genève : Collège du Travail, 1984, pp. 69-80.

## C. Louisa Vuille (1901-1994), ouvrière horlogère et militante syndicale

Militante de la Fédération des ouvriers de l'horlogerie et de la métallurgie (FOMH) et du Parti du travail.



Louisa Vuille, 1943



Atelier Chatelain, 1953 (*Destin et volonté*, p. 33 et 36)

**Interview de Louisa Vuille sur son expérience syndicale chez Rolex et son engagement syndical, par Alda de Giorgi, 1992.**

**Extrait n° 1, 1'50'', Collège du travail, SON-D-005-1**

[https://soundcloud.com/user-590973843/louisa-vuille\\_conflit-rolex\\_0059\\_a](https://soundcloud.com/user-590973843/louisa-vuille_conflit-rolex_0059_a)

*Transcription*

- Donc le syndicaliste est venu à la Rolex ?

Oui, et le patron a dit : "On s'est plaint que vous aviez froid et que vous aviez chaud. Au lieu de se plaindre à la FTMH, vous auriez mieux fait de nous le dire à nous". Je n'ai rien dit. Qu'il fasse son enquête. Et un jour, je travaillais à côté du chef, parce que toutes ces montres qui avaient pris l'eau quand elles les essayaient dans l'eau, il fallait les démonter tout de suite sinon elles rouillaient. C'était pour le contrôle de l'étanchéité. Et le chef me dit : "Vous savez, ce n'était pas gentil de faire ça, je voudrais bien savoir qui c'est ? Je suis sûr que c'est M. Clauze". Je lui répond : "Là vous vous trompez. C'est moi". Le lendemain j'avais une lettre disant je devais reprendre mon poste complet, qu'on ne pouvait pas tolérer un établi qui était la moitié vide. J'ai fini la semaine et la semaine suivante je suis venue toute la journée. Mais j'ai dit au chef : "Puisque je peux travailler qu'une demi-journée, que ça me suffit, pourquoi travaillerai-je toute la journée ?" C'était bien pour le matin, je faisais le ménage, le dîner, je préparais mon souper et on avait la vie belle avec Alfred. Il était employé de bureau. ....



**Extrait n° 2, 1'46'', Collège du travail, SON-D-005-1**

[https://soundcloud.com/user-590973843/louisa-vuille\\_engagement-politique](https://soundcloud.com/user-590973843/louisa-vuille_engagement-politique)

*Transcription*

- Quand est-ce que vous avez commencé à vous occuper de politique ?

Ce n'est pas venu du syndicat, c'est venu de la chorale. A la chorale populaire, il y avait des éléments communistes. Et je n'aurai pas fait le voyage avec eux parce que je ne connaissais pas tout le répertoire. Il y avait une grande fête à Barcelone juste avant la guerre d'Espagne. Ils se préparaient pour donner un concert là-bas mais on n'a pas pu partir. C'est venu de l'Effort le groupe de théâtre et de la chorale populaire.

- Vous faisiez parti de l'Effort ?

Oui. C'était du théâtre avec William *Jaques*. Je ne jouais pas beaucoup. Je disais des poèmes. J'ai joué une fois mais avec mon handicap physique, je ne pouvais pas jouer.....



Congrès Esperanto, 1931 (*Destin et volonté*, p. 35)

**Bibliographie**

VUILLE Louisa, *Destin et volonté*, Genève : Coopérative d'imprimerie Pré-Jérôme, 1984.  
GAJARDO MUNOZ Jorge, *Du Théâtre Proletarien au groupe L'effort 1930-1940*, Université de Genève, mémoire de licence, 2001.

## Biographie

Louisa Vuille est née le 21 avril 1901 à Villeret

- Fait ses études primaires de 1907 à 1915 à La Chaux-de-Fonds
- Fait ses études secondaires de 1915 à 1916 à l'Ecole de Commerce de La Chaux-de-Fonds
- Entre à l'Ecole d'Horlogerie de La Chaux-de-Fonds en 1916, elle en ressort diplômée en 1918
- Travaille comme horlogère de 1918 à 1968
- Membre du syndicat FOMH depuis 1919
- Adhère à la Section féminine du Parti Socialiste Suisse dès 1939. A la même période, adhère au Comité des Femmes contre la guerre et contre le fascisme
- Entre au Parti du Travail dès la formation de celui-ci
- S'intéresse activement à l'Espéranto dès 1928
- Milite à la FOMH à partir de 1944
- Un vingtaine d'années : Juge prud'hommes
- Présidente du Cartel des Chorales Ouvrières de 1945 à 1960
- Rédactrice Romande du Journal des Chanteurs Ouvriers (15 ans)
- Député du Parti du Travail au Grand Conseil de Genève de 1961 à 1968
- Membre de la Commission professionnelle de l'horlogerie Expert fédéral d'examen de fin d'apprentissage
- Conseillère municipale à Vernier de 1971 à 1978. Présidente de ce même conseil en 1975
- Présidente du Club des aînés du Lignon de 1971 à 1976
- Présidente de la Fédération des clubs d'aînés du Canton de Genève de 1974 à 1977 et durant toute l'année 1980
- Actuellement Présidente d'Honneur de cette fédération

Nous a raconté sa vie durant de nombreuses rencontres de l'année 1982.

Louisa Vuille, *Destin et volonté*, p. 64.

## D. Maxime Chalut (1912-1999) et la fusillade du 9 novembre 1932

Ouvrier électricien, passionné de football, très engagé dans le sport ouvrier, dans la fédération SATUS, militant de la jeunesse socialiste puis du Parti du travail.



Portrait de l'équipe genevoise de football Satus, avec Maxime Chalut (1er debout à gauche), 1937. Collège du travail, MCH-A-6-3

### Bibliographie

BATOU Jean, *Quand l'esprit de Genève s'embrase. Au-delà de la fusillade du 9 novembre 1932*, Lausanne : Editions d'en bas, 2012.

CHALUT Maxime, « Pour avoir répondu "non à un colonel" », in : *Soixante ans après la fusillade du 9 novembre à Genève. Pour une histoire sans trous de mémoire*, Genève : Groupe pour une Suisse sans Armée, 1992, pp. 9-10.

DETRAZ Christine (dir.), « Les 13 morts du 9 novembre 1932 », in « *C'était pas tous les jours dimanche...* », *Vie quotidienne du monde ouvrier, Genève 1890-1950*, pp. 64-65.

HEIMBERG Charles, Stéphanie PREZIOSO & Marianne ENCKELL (dir.), *Mourir en manifestant. Répressions en démocratie. Le 9 novembre 1932 en perspective*, Lausanne : Editions d'en bas & AEHMO, 2008.

JEANNERET Pierre, Dossier "La fusillade de 1932", *Passé simple* n° 1, janvier 2015. Accès en ligne <http://www.notrehistoire.ch/article/view/1739/>

TORRACINTA Claude, *Le temps des passions : Genève 1930-1939*, Genève : Tribune éditions, 1978.

### Ressources iconographiques

Photographies de Joseph Kettel sur le 9 novembre 1932, Centre d'iconographie genevoise

[http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/cig/result.php?type\\_search=simple&lang=fr&criteria=kettel&terms=all](http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/cig/result.php?type_search=simple&lang=fr&criteria=kettel&terms=all)

**Interview de Maxime Chalut, par Alda de Giorgi, 1992.**

A l'occasion de l'exposition « *C'était pas tous les jours dimanche* ». *Vie quotidienne du monde ouvrier, Genève 1890-1950* organisée par le Musée d'ethnographie et le Collège du travail. Total : 1h30. Chalut parle longuement du sport ouvrier et du rôle qu'il y a joué. Il revient également sur le 9 novembre 1932 et son refus de servir.

**Extrait, 3'34'', Collège du travail, SON-D-004-1**

[https://soundcloud.com/user-590973843/maxime-chalut\\_9novembre1932\\_0058\\_a](https://soundcloud.com/user-590973843/maxime-chalut_9novembre1932_0058_a)

*Transcription*

- Le pacifisme a toujours été un courant au milieu du mouvement ouvrier ? On ne peut pas dire que le mouvement ouvrier dans son entier ait été toujours pacifiste ?

Si au lendemain des guerres. En 1918, j'étais gamin, je me souviens quand on allait à la gare pour voir les blessés qui rentraient. Ensuite avec les films, je les ai vus quand j'étais tout gosse, c'est quelque chose qui marque. Et c'était la der des der. A l'époque on disait : on désarme, plus d'armement, etc. Et en 1922, le fascisme en Italie et dans le monde entier les marchands de canons ont repris du pouvoir. En 1945, après la guerre, 50 millions de morts pour qui ? pourquoi ? J'ai toujours été pacifiste. En 32, j'ai refusé de venir à Genève, je faisais mon école de recrue à Lausanne. Quand on nous a donné des cartouches à balle à midi, j'ai dit : c'est pour quoi faire. Mon capitaine m'a dit : la révolution a éclaté à Genève, on va rétablir l'ordre. J'ai refusé de venir. On nous a pris les cartouches à blanc et on nous a donné des cartouches à balle. A midi, il n'y avait pas de désordre à Genève. C'était prévu, c'était bien organisé, l'affaire du 9 novembre. Ensuite le colonel nous a fait un discours : dès à présent vous n'êtes plus des recrues mais des soldats, à l'ordre de tirer on vous interdit de tirer en l'air. Voilà l'ordre qu'on nous donne. Qu'est-ce que vous faites ? Vous dites : j'y vais ou j'y vais pas ? Alors il nous a posé la question : ceux qui ne suivront pas les ordres de leurs supérieurs devant le front. Quel génie d'avoir posé cette question. J'ai répondu : je ne les suivrai pas et je me suis avancé devant le front, j'étais le seul. Ensuite sont venus un Tessinois, boulanger à Genève, un paysan du Valais et un autre paysan Fribourgeois. Quatre devant le front, on était 600. On nous a mis en prison pendant 4 jours. On était content, car quand dans la soirée le colonel est venu dire au corps de garde : il y a de nombreux morts et de blessés à Genève, il n'avait pas le nombre exact, il n'était pas fier. ....